

# CONVOCAATION

## Comité Central Agricole de la Sologne

### *Assemblée Générale du 8 avril 2022 (exercice 2021)*

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Central Agricole de la Sologne aura lieu vendredi 8 avril 2022 à 17h00 au siège social, 18 avenue de la République à Lamotte-Beuvron

Ordre du jour :

-Approbation du PV de l'AG 2021 pour l'exercice 2020

-Rapport d'activité de l'exercice 2021

-Approbation des comptes pour l'exercice 2021

-Quitus aux administrateurs

- Vote du budget prévisionnel pour l'exercice 2022

-Cotisations 2022

- Renouvellement des mandats de Michel Godron, Marc Gourdou, Pierre-Charles de Graciansky, Xavier Laverne

-Ratification de 4 membres cooptés : Chantal Peter, Yves Bouhier de l'Ecluse, Amaury Guilloteau, Didier Robert-Baby

**Les propositions de résolutions, sont reprises sur votre espace adhérent : <https://www.sologne-avenir.fr/>**

Si nécessaire votre vote pourra être exprimé par correspondance à l'adresse du CCAS, BP 21, 41600 Lamotte Beuvron avant le 2-04-22 ou sur notre site via [contact@sologne-avenir](mailto:contact@sologne-avenir)

## **Rapport d'activité du Président**

### ***Engrillagement de la nature***

Le comité central Agricole de la Sologne a poursuivi ses efforts pour faire émerger une Proposition de Loi (PPL) afin de limiter l'engrillagement de la nature.

Dans ce domaine, votre association a pour objectif de défendre avec constance et détermination la nécessaire limitation de la pratique de la chasse en enclos au nom de la biodiversité et de l'image de la chasse.

Parallèlement le ccas s'est toujours prononcé pour le respect du droit de propriété proclamé par notre Constitution.

Des échanges, en partenariat avec quelques associations poursuivant le même objectif, ont eu lieu avec le député du Cher Cormier-Bouligeon, des élus locaux notamment des Présidents de Communautés de Communes de Sologne et des médias.

A l'initiative du sénateur Jean-Noel Cardoux, une PPL relative à la limitation de l'enrillagement de la nature a fait l'objet en première lecture, début janvier 2022, d'un vote à l'unanimité par le Sénat.

Préalablement à ce vote parlementaire le Comité central Agricole de la Sologne a été auditionné au Sénat le 15 décembre 2021 par le rapporteur de cette PPL.

La position exprimée par le Ccas: nous apprécions le caractère équilibré d'une approche soucieuse de la protection de la nature et de la biodiversité et de la protection du droit de propriété.

Quelques suggestions d'optimisation de cette PPL ont été présentées et notamment : mise en œuvre des dispositions du Sraddet de la Région centre Val de Loire (limitation de la hauteur à 1,20 m avec un espace de 30 cm au sol permettant la libre circulation des mammifères), l'application de la loi à tous les territoires sans distinction d'antériorité (hormis les espaces classés), une mise en œuvre plus rapide.

Ce texte est aujourd'hui en attente d'un vote par l'Assemblée Nationale.

### ***Menaces sur les étangs, retenues d'eau et moulins***

Dès le mois d'avril 2021, le ccas faisait part de son opposition, auprès du commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique, à un programme d'aménagement du bassin de la Sauldre et ses affluents comportant de nombreuses destructions d'étangs et de seuils de moulins.

La position du ccas a été largement relayée par la presse : Nouvelle République, Petit Solognot, Origine Sologne.

Ce projet d'aménagement a été retiré. Une nouvelle approche est en cours pour définir un plan concerté avec les propriétaires. Le ccas fait partie désormais du comité de pilotage de cette concertation, fera des propositions et exercera sa vigilance.

Votre association est intervenue auprès de Madame la Sous-Préfète de Romorantin pour présenter une position commune co signée par 15 associations (Associations de défense des étangs, de l'aquaculture, de sauvegarde des moulins, associations forestières, chambre d'agriculture du Loir et cher) afin d'exprimer sa vigilance dans l'application de la loi du 22 août 2021.

Cette loi stipule que les écosystèmes aquatiques sont indispensables à la biodiversité, à la résilience contre le changement climatique, à la lutte contre la pollution (article 45)

Par ailleurs, afin d'assurer le développement de la petite hydro électricité l'article 49 de la loi précitée interdit toute destruction d'ouvrages de moulins.

### ***Schéma de cohérence territoriale (SCOT)***

Participation du ccas en qualité de partenaire associé à l'élaboration du Scot pour le Pays de Grande Sologne. Le SCOT détermine un projet de territoire à long terme visant à mettre en cohérence des politiques en matière d'urbanisme, d'aménagement de l'espace rural, d'environnement, de paysage ...

Le ccas s'invite au débat sur les directives d'objectifs du territoire afin que soit pris en compte les demandes des propriétaires, gestionnaires du territoire dans les domaines forestiers, aquatiques, agricoles, de la biodiversité, du tourisme.

Le ccas aborde ces points pour une prise en compte des aspects de valorisation

économique, de préservation de la nature, de liberté d'entreprise dans le respect de l'identité solognote, de respect des modes de vie ruraux...

### ***Partenariats***

Nous avons signé une convention de partenariat avec la Ville de Lamotte Beuvron qui s'engage sur une durée de 50 ans à assurer la réhabilitation et la restauration complète du siège du ccas pour donner tout son lustre à ce bâtiment emblématique. Notre association aura un libre accès au bâtiment et disposera d'un bureau et d'une salle pour l'organisation de ses travaux d'assemblée et tenue de conseil d'administration. Le ccas est par ailleurs associé à l'élaboration du projet de rénovation.

Des positions communes ont été élaborées par ou avec le ccas contre l'enrillagement abusif, la sauvegarde des étangs et des moulins.  
Une concertation est engagée avec d'autres associations pour renforcer notre efficacité.

### **Siège du comité central Agricole de la Sologne**

L'histoire de la construction de l'hôtel du ccas a été retracée par Héloïse Renaud, chercheuse en histoire de l'architecture. Ces éléments historiques et patrimoniaux seront utiles à la valorisation de notre action comme acteur du développement de la Sologne.

### ***Annales***

L'édition 2020/2021 a été diffusée malgré l'absence de Rencontres intersolognotes en raison de la situation sanitaire.

Sous la plume de Pierre-Charles de Graciansky les thèmes abordés et particulièrement le rapport de Michel Reffay, du Conseil Général de l'Environnement et de la Gestion Durable et Dominique Stevens, du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux sur la situation de l'enrillagement, l'état du Droit et Propositions, a été remarqué.

L'alerte du ccas sur les menaces de destruction d'étangs et de seuils de moulins et l'unité de méthanisation de Lamotte Beuvron qui propose une approche innovante de production d'énergie renouvelable et durable ont également suscités l'intérêt.

L'édition 2022 est en préparation et nous permettra de disposer à nouveau d'un élément renforçant notre visibilité et nous situer parmi les partenaires associés au débat territorial dont les avis sont écoutés.

### ***Communication***

Votre association s'est engagée depuis plusieurs années, avec la forte implication de Richard de Beauchesne et Hubert Chevallier, dans un processus de communication actif. Le site Sologne-avenir est en constante amélioration et vous pouvez désormais être informé régulièrement des actions entreprises.

Des alertes par mail diffusées à nos adhérents ont également été initiées pour améliorer la diffusion de l'information.

Nous poursuivons la mise à jour de nos fichiers adhérents. Aidez-nous à renseigner les adresses mail manquantes.

Une plaquette présentant le rôle et les actions du ccas est disponible. Vous pourrez en faire un usage sans modération auprès d'amis solognots qui souhaiteraient soutenir notre action.

## **Rapport financier du Trésorier pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Les recettes sont de 10300€, grâce à la location du bâtiment et aux produits financiers.

Les dépenses sont en baisse en raison de la suppression des Rencontres liée à la situation sanitaire.

Nous avons encaissé 162 cotisations sur l'exercice écoulé. Ce chiffre est stable depuis 2019 mais en baisse de 10% en moyenne par rapport aux 10 dernières années. Une relance par voie postale est en cours auprès de 200 adhérents dont nous n'avons pas les adresses électroniques.

Une partie du résultat de 2021 sera affecté aux dépenses pour les Rencontres 2022 car nous sommes déjà engagés auprès du parc équestre lieu de notre manifestation à venir.

Vote des résolutions

1- Approbation du PV de l'AG 2021

2-Approbation du rapport d'activité

3- Approbation du compte de résultats de l'exercice 2021

4 - Quitus aux administrateurs

5- Budget prévisionnel 2022

6- Montant de la cotisation inchangé à 50€ / an avec option gracieuse d'une adhésion conjointe.

Cotisation bienfaiteur 200€

7- Renouvellement des mandats de Michel Godron, Marc Gourdou, Pierre-Charles de Graciansky, Xavier Laverne

8-Ratification de la création de 3 nouveaux administrateurs et de la cooptation d'un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement de Mireille Ballu-Trémaud, démissionnaire

Chantal Peter:

Yves Bouhier de l'Ecluse

Amaury Guilloteau.

Didier Robert-Baby

**Intervenante : Héroïse Renaud**, chercheuse en histoire architecturale nous présentera le fruit de ses recherches sur ***l'histoire de la construction de l'Hôtel du Comité central agricole de la Sologne.***

**Le Conseil du CCAS compte sur votre présence nombreuse à cette AG qui se poursuivra par un pot amical.**

**Respect des conditions sanitaires qui seront alors en vigueur.**

Le Président

Dominique Norguet

**Si vous souhaitez répondre par voie postale ou par mail (ne pas oublier de communiquer votre identité et adresse mail)**, voici les coupons réponses à retourner avant le 03/04, par mail ou par voie postale à BP 21, 41600 Lamotte Beuvron.

-----  
-----  
1- PV de l'AG 2021

    Approbation,            abstention,            contre

2- Rapport d'activité du président

    Approbation,            abstention,            contre

3- Comptes de l'exercice 2021

    Approbation,            abstention,            contre

4-Quitus aux administrateurs

    Approbation            abstention            contre

5- Budget prévisionnel 2022

    Approbation,            abstention            contre

6- Montant de la cotisation inchangé à 50€ / an avec option d'adhésion conjointe.  
Création d'une cotisation bienfaiteur : 200€

    Approbation            abstention,            contre

7- Renouvellement des mandats de Michel Godron, Marc Gourdou, Pierre-Charles de Graciansky, Xavier Laverne,

Approbation                      abstention                      contre

8- Ratification de la cooptation de 4 nouveaux administrateurs : Chantal Peter, Yves Bouhier de l'Ecluse, Amaury Guilloteau, Didier Robert-Baby

Approbation                      abstention                      contre

-----  
-----

Pouvoir pour l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 8-04-2022

Je soussigné (e) .....

Donne pouvoir a .....(ou en blanc)

De me représenter lors de l' AG du CCAS du 8-04-2022 a l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour joints à la convocation

Fait à ....., le .....

Signature du mandant, précédée de la mention "Bon pour Pouvoir"

COMITE CENTRAL AGRICOLE DE LA SOLOGNE  
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RURAUX  
18, Avenue de la République  
41600 LAMOTTE BEUVRON

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ANNEE 2022

RECETTES		DEPENSES
• Frais d'envoi		600 €
• Cotisations 2021	10 000 €	
• Fournitures de bureau		200 €
• Intérêts livret A	350 €	
• Missions/réceptions		300 €
• Intérêts parts sociales	20 €	
• Frais de banque		100 €
• Journée Inter-Solognote		3000€
• Impression Annales		2000 €
• Assurances bâtiment		800 €
• Cot ETANGS FRANCE		780 €
• Honoraires		1200€
• Eaux Electricité		300 €
• Dépense diverses		400 €
Total		9680€
Total	10370 €	
Résultat Prévisionnel		690€

**COMITE CENTRAL AGRICOLE DE LA SOLOGNE**  
**ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RURAUX**

18, Avenue de la République  
41600 LAMOTTE BEUVRON

**COMPTE EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE 2021**

**DEPENSES**

* La Poste	418.98 €
* Fournitures bureau	105.80 €
* Missions/réceptions	276.26 €
* Frais de Banque	70.30 €
Frais CCP	30.00€
* Assurances	950.89 €
* Frais d'imprimerie	1988.40 €
* Cot Etangs de France	780.00 €
* Honoraires H.Renaud	1000.00 €
Entretien Bâtiment	87.12 €
EDF	702.59 €
Véolia	92.17 €

Total Dépenses                      6502.51 €  
Bénéfice                                      3793.29 €

-----

**RECETTES**

Cotisations 2021	8100.00 €
Loyer	2000.00 €
Intérêts livret A	177.99 €
Intérêts parts sociales	17.81€

Total Recettes                      10295.80 €

-----

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2021**

**ACTIF**

• CRCA	2574.48 €
• CCP	90.26 €
• Livret A	38277.04 €
• Parts sociales	1209.00 €

**TOTAL ACTIF                      42150.78 €**

**PASSIF**

Réserve au 31/12/2020	38357.49 €
Bénéfice 2021	3793.29 €

**Réserve au 31/12/2021              42150.78**

Comité Central Agricole de la Sologne  
Assemblée Générale du 24 septembre 2021  
Procès-verbal

Le Comité Central Agricole de la Sologne s'est réuni le 24 septembre 2021 sur convocation de son Président Dominique Norguet afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

1. PV de l'AG 2019 (à consulter sur le site CCAS)
2. Rapport moral du Président (à consulter sur le site CCAS)
3. Comptes de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs (à consulter sur le site CCAS)
4. Budget prévisionnel 2021 (à consulter sur le site CCAS)
5. Montant de la cotisation inchangé à 50€ / an avec option gracieuse d'une adhésion conjointe. Création d'une cotisation « bienfaiteur » à 200€
6. Ratification de l'élection par le Conseil du 19 mars 2021 de Dominique Norguet comme Président du CCAS, suite à la démission de Bernard Divisia
7. Ratification de l'élection de Bernard Divisia comme Président d'Honneur
8. Modification de l'article 10 du règlement intérieur (à consulter sur le site CCAS)
9. Ratification de la cooptation de 2 nouveaux administrateurs afin de pourvoir au remplacement d'administrateurs démissionnaires (Bernard Divisia, Bernard Contart), Yolaine de Beauchesne, Hubert Azemard.
10. Pouvoir donné au Président du CCAS pour la signature du bail emphytéotique sur l'immeuble 18 avenue de la République à Lamotte-Beuvron. Les principales modalités du bail stipulent : durée 50 ans, redevance annuelle 450€, travaux de restauration à charge de la Ville, mise à disposition d'un bureau permanent et salle pour tenues d'AG et Conseils.

Sont présents ou représentés :

Votes électroniques et pouvoirs : 16

Présents : 32

Vote total : 48

L'Assemblée peut donc délibérer valablement

Le Président ouvre la séance vendredi 24 septembre à 17h40.

Après avoir remercié l'assemblée d'être venue nombreuse à cette séance après deux années de situation pandémique, le Président salue :

- Monsieur le Maire de Lamotte Beuvron, Pascal Bioulac, Président du pays de Grande Sologne, Conseiller départemental, qui nous fait l'honneur de sa présence.
- Les membres qui s'activent pour faire vivre le CCAS, et qui méritent de chaleureux remerciements.
- Bernard Divisia, qui, après huit années passées à la tête du CCAS, a remis son mandat à disposition du Conseil, et dont on salue l'engagement et le travail personnel tout au long de ces années pour la promotion de la Sologne.
- Annie Charlez, juriste émérite de l'ex-ONFCS, qui nous fait l'honneur de sa présence.

En introduction, le Président mentionne que la démission de Bernard Divisia, le 19 mars 2021 a conduit le Conseil d'administration à élire un nouveau Président.

Après acte de candidature, Dominique Norguet est élu Président du CCAS.

Le Bureau élu est ainsi composé :

Président : Dominique Norguet

Vice-président : Michel Godron (Cher)

Xavier Laverne (Loiret)

Secrétaire général et Trésorier adjoint : Alain de Laage de Meux

Trésorier : Marc Gourdou

Les Commissions prévues par nos statuts sont réactivées et ainsi constituées :

Communication et renouvellement des cotisations : Richard de Beauchesne.  
Partenariat : François d'Espinay Saint-Luc  
Action territoriale : Hubert Chevallier

La mise en place de ces Commissions correspond aux objectifs fixés par le président pour sa mandature.

Délibérations :

- 1°) Le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité.
- 2°) Rapport moral et d'activités 2020

L'année 2020 restera probablement dans l'histoire, comme l'année de la diffusion mondiale d'un nouveau virus : Covid 19.

Par conséquent toutes les activités prévues - ou non - se sont trouvées annulées ou reportées.

Des deux moments forts qui marquent traditionnellement chaque année du CCAS - les Rencontres Intersolognotes et l'édition des Annales - seules ces dernières ont vu le jour.

1°) Les Rencontres Intersolognotes, qui étaient largement préparées en début d'année, ont dû être annulées au dernier instant. Le thème était la suite de celui de 2019 (« La Sologne, riche de sa biodiversité » qui eut son succès) : « La Sologne face au changement climatique et la transition écologique », avec interventions de scientifiques nationaux et d'acteurs de terrain Solognots. Si les conditions sanitaires le permettent, qu'une date soit trouvée, et que les intervenants soient toujours disponibles, le thème devrait être traité dans les mois à venir.

2°) Les Annales

À nouveau une très bonne édition, grâce au talent de Pierre Charles de Graciansky : le thème de l'engrillagement solognot, et surtout du tir en enclos, qui n'est toujours pas réglé, nous a paru important pour tous les adhérents, qui sont majoritairement contre. Nous avons demandé à Michel Reffay, coauteur du rapport sur l'engrillagement solognot - Ingénieur du Conseil Général de l'Environnement, de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux - de bien vouloir résumer son enquête, assortie de recommandations pertinentes et largement retenues dans les projets de loi en cours d'écriture et de dépôt sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Dans les mêmes Annales, il nous a paru intéressant de demander à Nicolas Thibaut - des Services Techniques de la Mairie de Lamotte Beuvron - de nous éclairer sur l'usine de méthanisation de Lamotte, opérationnelle depuis Novembre 2020.

Les Annales étant parues début 2021, **Dominique Norquet a donné, en outre la position du CCAS, résolument contre le projet d'arasement de nombreux étangs solognots.**

3°) Principaux sujets traités et prises de position du CCAS en 2020 :

a) L'engrillagement de la Sologne : nombreuses réunions avec certains élus - locaux et nationaux - et des Associations - dont principalement l'ACASCE présidée par JF Bernardin, afin de parvenir à l'interdiction de chasse en enclos en Sologne.

Plusieurs projets de loi ont été rédigés, dont le dernier et plus abouti, porté par le député du Cher, Cormier Bouligeon, sera déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale fin septembre 21, avec des chances d'aboutir en 2022.

b) Projet de création d'une filière de valorisation du gibier solognot : divers projets - dont aucun n'a abouti - ont été révélés depuis une dizaine d'années : le sujet est très complexe.

Un des derniers projets, très avancé et documenté, celui de Luc Moreau, avait des chances d'aboutir à Contres, ou Vierzon, jusqu'à ce qu'un autre projet « transpire » - car non officiel à ce jour - vienne perturber les plans précédents.

En tout état de cause, 2022 devrait voir se concrétiser un de ces projets.

c) Le bâtiment du CCAS à Lamotte Beuvron : l'entretien de ce bâtiment Napoléon III, emblématique de Lamotte, ne pouvant être assuré par votre Association, des solutions ont été recherchées, parmi lesquelles, celle qui est proposée par Pascal Bioulac, maire de Lamotte Beuvron, qui en d en faire une maison de la Sologne, au moyen d'un bail emphytéotique dont il est parlé au cours de cette AG.

d) Arasement des étangs : sur la base de données scientifiques consignées dans nos Annales 2019, suite aux Rencontres de la même année, le CCAS s'est opposé fermement à l'arasement imagine...

e) Autres sujets abordés en 2020 :

- Prises de position contre toute forme de bétonisation de la Sologne ;
- proposition de participation à la réécriture du SCoT
- réunion avec la Fédération Nationale des Chasseurs concernant la chasse en enclos ;
- enfin, si l'AG 2020 en 2021 n'a pu se tenir pour raisons sanitaires, et en coordination avec les services de la Préfecture, une demi-douzaine de Conseils ont tout de même été tenus.

Mais je ne serais pas complet, si je n'évoquais pas le développement de l'activité du site « Sologne-avenir.com » qui, sous l'impulsion de Richard de BEAUCHESNE et Idoine Conseil, a permis d'assurer des Conseils en visioconférence, et alimenter le site des dernières informations de votre Association : qu'il en soit remercié.

#### Rapport financier

Les comptes sont présentés par votre trésorier Marc Gourdou.

Ils restent sur la dernière tendance à la positivité, aidés en cela par les « Rencontres 2020 » annulées (c'est le principal poste de dépenses avec les Annales - impression et diffusion -).

Ce rapport moral et d'activités est approuvé à l'unanimité.

3°) Comptes de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs.

Ceux-ci sont présentés (vous les trouverez en pièce jointe).

Le président remercie Marc Gourdou pour son travail.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4°) Budget prévisionnel : Marc Gourdou

Celui-ci est présenté (vous le trouverez en pièce jointe).

L'attention de nos adhérents est attirée sur la provision novatrice de 5 000 euros destinés à épauler les adhérents qui pourraient être injustement contestés dans leur droit d'eau pour leur étang, écosystèmes aquatiques dont les milieux humides ou seuil de moulin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5°) Montant des cotisations maintenu à 50 euros et création d'une cotisation « membre bienfaiteur » à 200 euros.

Il est rappelé que le CCAS, Association reconnue d'utilité publique, est éligible aux dons de ses adhérents.

Les cotisations et dons sont défiscalisables dans les conditions réglementaires prévues.

L'attention est attirée sur la possibilité de partager toute cotisation principale avec une adhésion conjointe.

Cette possibilité est ouverte avec un double objectif :

- associer de nouvelles générations à la réflexion sur le développement raisonné et responsable de la Sologne.
- renforcer le nombre des adhérents représentés par le CCAS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6°) Ratification de l'élection de Dominique Norguet comme président du CCAS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7°) Ratification de l'élection de Bernard Divisia comme Président d'Honneur.

Cette ratification est proposée à votre assemblée conformément aux statuts du CCAS qui prévoit que le titre de Président d'Honneur peut être décerné en raison des services signalés à notre Association.

La fusion des Associations CCAS et ADS qui poursuivaient les mêmes objectifs et le développement réussi d'une culture commune, mérite bien cette reconnaissance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8°) Modification de l'article 10 du Règlement Intérieur :

La démission de Bernard Divisia a permis de mettre au jour une insuffisance de notre RI s'agissant de la durée du mandat des membres du bureau dont celui du Président.

Le Conseil propose de fixer à quatre ans la durée de ce mandat.

Cette durée est un multiple de 2, en phase avec la durée du mandat d'administrateur de 6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans.

Cette durée de 4 ans est en outre suffisamment longue pour permettre au Bureau élu, de conduire son action dans le temps.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9°) Ratification de la cooptation de 2 nouveaux administrateurs (Yolaine de Beauchesne, Hubert Azémard) afin de pourvoir aux remplacements de 2 administrateurs démissionnaires (Bernard Divisia, Bernard Contart).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10°) Pouvoir donné au Président du CCAS pour la signature du bail emphytéotique sur l'immeuble du 18 avenue de la République à Lamotte-Beuvron, à la ville de Lamotte-Beuvron. Les principales modalités du bail stipulent : durée 50 ans, redevance annuelle 450 euros, travaux de restauration à charge de la ville, mise à disposition d'un bureau permanent et salle pour tenue d'Assemblées générales et Conseils.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-----

Le Président invite Monsieur le Maire à nous présenter son projet de mise en valeur du Patrimoine de la Ville qui porte la marque de l'œuvre de Napoléon III.

En préambule, Pascal Bioulac adresse au CCAS un message de remerciements chaleureux et de reconnaissance mené par le Comité Central Agricole de la Sologne (reprise du document adressé par mail par PB)

Reprendre la présentation présentée succinctement par PB.

Le Président du CCAS remercie Monsieur le Maire pour les paroles chaleureuses et bienveillantes qu'il vient de prononcer pour notre Association. Ce message engage le CCAS à poursuivre son action pour promouvoir un développement raisonné, responsable et maîtrisée de la Sologne dans le respect de son identité propre. Identité fondée sur l'équilibre fragile entre les milieux forestiers, agricoles, aquatiques, cynégétiques et des activités d'élevage, d'apiculture et touristiques. Il est rappelé que le CCAS porte dans ses gènes une attention vigilante à la préservation de ce qu'on appelle aujourd'hui « biodiversité ». Les thématiques traitées au cours de nos précédentes éditions des « Rencontres Intersolognotes » en portent témoignages.

Le Président invite Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le CCAS et la Ville de Lamotte-Beuvron pour la mise en valeur du Patrimoine de la Ville, notamment celui légué par Napoléon III. Projet dans lequel le CCAS occupe une place éminente.

L'Assemblée close à 19h10, se prolonge par un verre de l'amitié pour favoriser un échange avec nos invités et adhérents.